

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

Pièce 5-2

PRÉFECTURE DES LANDES
PRÉFECTURE DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant un dossier de déclaration portant sur les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) concernant : Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Adour Aval et des Gaves Landais pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques
Demandeur : Syndicat mixte de l'Adour Maritime et Affluents (SMAMA)
116 rue de Gascogne 64240 URT représenté par son président,
Monsieur Raymond POUYANNE

Suite à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 et les mesures prises nécessitant la suspension des enquêtes publiques en cours, l'enquête publique portant sur le projet susmentionné, prévue initialement pour une durée de 32 jours consécutifs du lundi 02 mars 2020 à 14 h au jeudi 02 avril 2020 à 12 h a été interrompue le 12 mars 2020.

Dans le cadre de sa reprise, l'enquête publique se déroulera durant 22 jours consécutifs du lundi 13 juillet 2020 à 09 h au lundi 03 août 2020 à 17 h.

Monsieur Pierre LAFFORE, Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : Lundi 20 juillet 2020 de 09 h à 12 h

- Communauté de Commune du Seignanx : Lundi 03 août 2020 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 13 juillet 2020 à 09 h au lundi 03 août 2020 à 17 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux sièges des Communautés de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, siège de l'enquête publique, et du Seignanx.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, siège de l'enquête publique 156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade.

- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le **lundi 03 août 2020 à 17 h**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP du PPG du bassin de l'Adour Aval et des Gaves Landais) ».

Afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des intervenants, la mise en œuvre des mesures barrières de prévention contre le Covid-19 devra être assurée par la collectivité gestionnaire du site de l'enquête. Celles-ci devront être strictement respectées.

Le Préfet

20400540-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :

COMMUNE DE CÈRE 40090

Tél : 05 58 51 42 86

Maître d'œuvre : Guy ESCOUBET, architecte D P L G

Procédure de passation : Marché à Procédure Adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Objet du marché : Construction d'un hangar communal

Numéro et désignation des lots :

Lot n° 01 : VRD - Lot n° 02 : Maçonnerie - Lot n° 03 : Charpente bois - Lot n° 04 : Couverture métallique et Zinguerie - Lot n° 05 : Menuiserie - Lot n° 06 : Electricité - Lot n° 07 : Photovoltaïques

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots

Justificatifs à fournir par les candidats : - Lettre de candidature modèle DC1, Imprimé DC2. - Le candidat devra produire les documents demandés à l'article 48 de décret n°2016-360 du 25 mars 2016. - Attestations d'assurances de responsabilité civile et décennale en cours de validité

Délai d'exécution : Durée des travaux : 4 mois compris période de préparation

Après réception des offres :

Délai de validité : 90 jours à compter de la date de réception des offres.

Critères de jugement : Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique retiendra les critères de sélection suivants avec pondérations :
- Le prix des prestations : 40 % - Valeur technique et qualité des prestations : 40 % - Références : 20 %.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec les candidats ayant présentés une offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve, également, la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Modalités d'obtention des dossiers : Les dossiers peuvent être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site <http://marchespublics.landepublic.org>.

Renseignements administratifs et techniques :

Administratifs : Commune de CÈRE 40 090 - Tél. : 05 58 51 42 86

Techniques : Guy ESCOUBET, architecte DPLG, 40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 75 96 96

Date limite de réception des offres : jeudi 6 août 2020 à 16 h.

Envoi des offres : Par voie électronique

Date d'envoi à la publication : mercredi 15 juillet 2020

20400546-0



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à un défrichement de 10 ha 87 a 72 ca pour un projet de création d'un lotissement sur la commune De Vielle-Saint-Girons
Demandeur : SA PROGEFIM 23 avenue Alessandro Volta BP 10288,
33697 Mérignac représentée par son directeur général, Jean-Marie BARES

Suite à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 et les mesures prises nécessitant la suspension des enquêtes publiques en cours, l'enquête publique portant sur le projet susmentionné, prévue initialement pour une durée de 32 jours consécutifs du mardi 10 mars 2020 à 09 h au vendredi 10 avril 2020 à 18 h a été interrompue le 12 mars 2020.

Dans le cadre de sa reprise, l'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs du mercredi 15 juillet 2020 à 09 h au jeudi 13 août 2020 à 17 h.

Monsieur Florent DEVAUD, Commissaire Enquêteur, se tiendra en mairie de Vielle-Saint-Girons, à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes : mercredi 15 juillet 2020 de 09 h à 12 h - mardi 28 juillet 2020 de 09 h à 12 h - jeudi 13 août 2020 de 14 h à 17 h.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mercredi 15 juillet 2020 à 09 h au jeudi 13 août 2020 à 17 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vielle-Saint-Girons, siège de l'enquête publique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Vielle-Saint-Girons, siège de l'enquête publique 33 place Jean Barbe 40560 Vielle-Saint-Girons.

- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le **jeudi 13 août 2020 à 17 h**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP de Vielle-Saint-Girons Déf) ».

Afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des intervenants, la mise en œuvre des mesures barrières de prévention contre le Covid-19 devra être assurée par la collectivité gestionnaire du site de l'enquête. Celles-ci devront être strictement respectées.

Le Préfet

20400542-0



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement pour l'extension de la station d'épuration ATLANTISUD sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne
Demandeur : Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement
des Landes 24 boulevard Saint-Vincent-de-Paul, BP 137,
40994 Saint-Paul-lès-Dax, représentée par son Directeur

Suite à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 et les mesures prises nécessitant la suspension des enquêtes publiques en cours, l'enquête publique portant sur le projet susmentionné, prévue initialement pour une durée de 30 jours consécutifs du lundi 02 mars 2020 à 09 h au mardi 31 mars 2020 à 12 h a été interrompue le 12 mars 2020.

Dans le cadre de sa reprise, l'enquête publique se déroulera durant 20 jours consécutifs du mercredi 15 juillet 2020 à 09 h au lundi 03 août 2020 à 17 h 30.

Monsieur Gérard LAGRANGE, Commissaire Enquêteur, se tiendra en mairie de Saint-Geours-de-Maremne, à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes : jeudi 23 juillet 2020 de 09 h à 12 h - lundi 03 août 2020 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mercredi 15 juillet 2020 à 09 h au lundi 03 août 2020 à 17 h 30, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Geours-de-Maremne siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Saint-Geours-de-Maremne, siège de l'enquête publique, 1 place des Arènes 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le **lundi 03 août 2020 à 17 h 30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP STEP Atlantisud Saint-Geours-de-Maremne) ».

Afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des intervenants, la mise en œuvre des mesures barrières de prévention contre le Covid-19 devra être assurée par la collectivité gestionnaire du site de l'enquête. Celles-ci devront être strictement respectées.

Le Préfet

20400541-0



PRÉFECTURE DES LANDES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE POLICE
DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

AVIS À LA PRESSE

Par arrêté préfectoral n° 2020-1146 du 10-07-2020, Madame la Prêtresse des Landes met en place des mesures de restriction des usages de l'eau sur le Ludon (tour d'eau 1/4) et ses affluents non réalimentés en amont de la station hydrométrique à Bougue.

Cette décision peut être consultée sur le site des services de l'État dans les Landes (www.landepublics.gouv.fr/gestion-de-crise-secheresse-r327.html (rubrique > gestion des étages)), dans chacune des mairies concernées et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (Service police de l'eau et des milieux aquatiques).

20400544-0